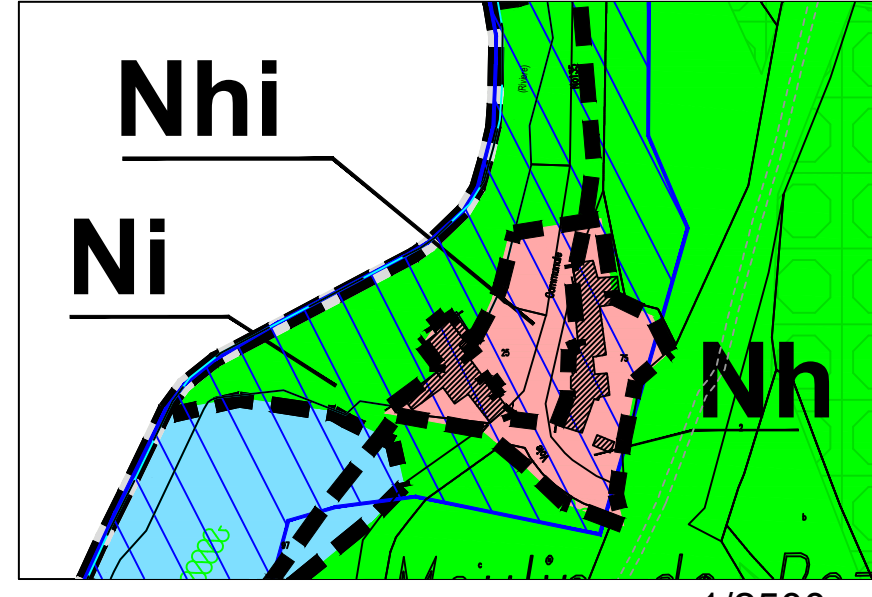
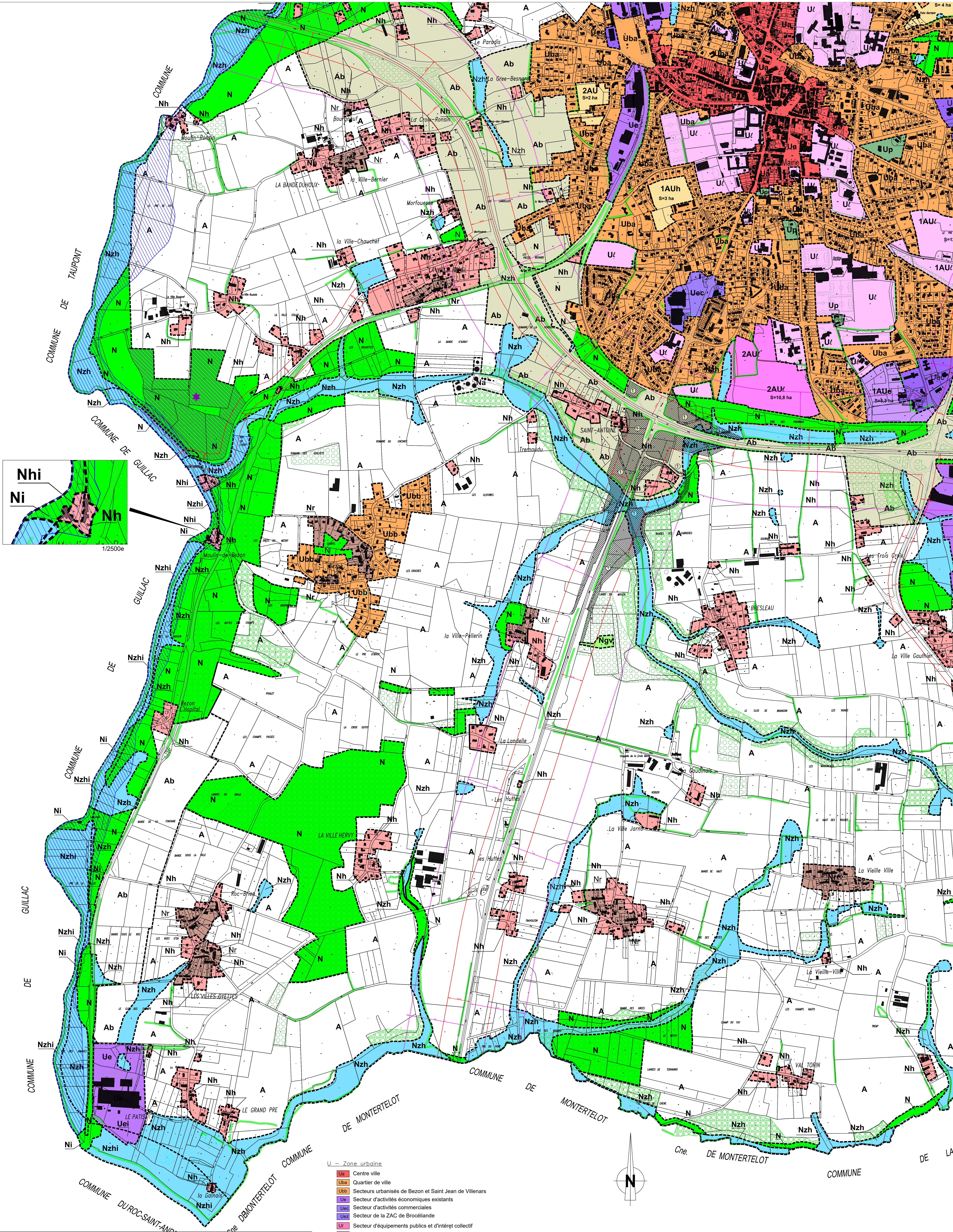




PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3b Règles graphiques

Dossier d'adoption

PLAN n°2

2

Valeur des surfaces à la déduction (m²)

1/25000

Échelle: 1/25000

1900m

1000m

500m

PLU

Élaboration du PLU	La 19 décembre 2011	La 26 mars 2013
Modification n°1	La 19 octobre 2015	La 27 octobre 2016
Modification n°2	La 14 décembre 2018	La 7 mars 2019
Modification n°3	La 19 décembre 2017	La 28 mai 2019
Modification n°4	La 22 janvier 2019	La 11 juin 2019
Modification n°5	La 19 décembre 2021	La 19 décembre 2021

Échelle: 1/25000

1900m

1000m

500m

PLU

Élaboration du PLU	La 19 décembre 2011	La 26 mars 2013
Modification n°1	La 19 octobre 2015	La 27 octobre 2016
Modification n°2	La 14 décembre 2018	La 7 mars 2019
Modification n°3	La 19 décembre 2017	La 28 mai 2019
Modification n°4	La 22 janvier 2019	La 11 juin 2019
Modification n°5	La 19 décembre 2021	La 19 décembre 2021

Échelle: 1/25000

1900m

1000m

500m

PLU

Élaboration du PLU	La 19 décembre 2011	La 26 mars 2013
Modification n°1	La 19 octobre 2015	La 27 octobre 2016
Modification n°2	La 14 décembre 2018	La 7 mars 2019
Modification n°3	La 19 décembre 2017	La 28 mai 2019
Modification n°4	La 22 janvier 2019	La 11 juin 2019
Modification n°5	La 19 décembre 2021	La 19 décembre 2021

Échelle: 1/25000

1900m

1000m

500m

- U – Zone urbaine**
- Centre ville
 - Quartier de ville
 - Secteurs urbanisés de Bezon et Saint Jean de Villenars
 - Secteur d'activités économiques existants
 - Secteur d'activités commerciales
 - Secteur de la ZAC de Brocéliande
 - Secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
 - Secteur du pôle d'équipement du Lycée de la Touche
 - Secteur de propriétés patrimoniales
- AU – Zone à urbaniser**
- 1AUh: Secteur d'habitat immédiatement constructible
 - 1AUhv: Secteur d'habitat immédiatement constructible ZAC de la Noë Verte
 - 1AUe: Secteur économique Ronsouze
 - 1AUM: Secteur d'équipement Réhumpol
 - 2AU: Secteur d'habitat soumis à modification du PLU
 - 2AUM: Secteur d'équipement soumis à modification du PLU
- A – Zone agricole**
- Zone agricole
 - Agricole inconstructible
 - Secteur de dépôt de matériaux autorisés
- N – Zone naturelle**
- Zone naturelle
 - Zone de la station d'épuration
 - Secteur destiné au golf
 - Secteur destiné aux aires d'accueil des gens du voyage
 - Hameaux
 - Zone d'activités hippiques
 - Hameaux patrimoniaux
 - Zone humide
- indice "1": Zone inondable soumise aux dispositions du PPRI

- Limite de secteur**
- Espace boisé classé f conserver (au titre du L130-1 du CU)
 - Espace boisé L123-1 5 7° et plantations f conserver ou f créer
 - Marge de recul
 - Voie bruyante de types 2 et 3
 - Chemin de grande randonnée (GR)
 - Secteur de C0 : risques d'affaissement(mines)
 - Zone tampon
 - Interdiction d'accès
 - Haies L123-1 5 7°
 - Zone de sensibilité archéologique
 - Zone inondable

Emplacements réservés pour équipements publics		
Emplacements réservés:	Bénéficiaire:	Superficie
1 - Echangeur de Saint Antoine	Etat	153452m²
2 - Rectification de la voirie entre la VC 6 et la rue St Michel- rue de la Croix de L'Y	Commune	751m²
3 - Aménagement d'un accès au terrain de sports	Commune	630m²
4 - Tracé des remparts	Commune	1087m²
5 - Chemin piéton Bando Perrère	Commune	587m²
6 - Accès à la Chapelle de Grancastel	Commune	176m²
8 - Bassin hydraulique Noë Verte	Commune	2519m²
9 - Accès Chapelle St-Maur	Commune	82m²
10 - Élargissement de voie Rue du Caporal René Dejean	Commune	227m²
11 - Bassin hydraulique Les Pièces Rivières	Commune	1934m²

Mise à jour du cadastre: Mars 2016